

Réunion n°35 : jeudi 7 septembre 2017 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 juin à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti ZH150. Il est situé en zone U, route de Saint Donat. *A l'unanimité (11), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti A765 d'une surface de 201m². Il est situé en zone U, rue du 15 juin 1944. *A l'unanimité (11), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

Loyer du logement au dessus de l'ancienne école :

Ce logement est vacant depuis le 1^{er} septembre. Nous avons convenu en 2016 que nous monterions le loyer suite au déplacement de l'école. Il est proposé de le porter à 450€ mensuel hors charges. Rappel, logement de 100m², au 1^{er} étage, avec 3 chambres, une cour, un garage, chauffage fioul. Nous ne louerons plus le garage après démarrage du projet de déplacement de la mairie.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (11).

Changement de locataires, au 1^{er} septembre, pour le logement au dessus de l'ancienne école et le logement au dessus de la Mairie, fin octobre, pour un des logements des gîtes.

Renforcement des moyens en personnels à la nouvelle école suite à l'ouverture de la 3^{ème} classe :

Il est proposé de renforcer les moyens en personnels à la cantine (60 enfants attendus au lieu de 40 précédemment) :

- sur le temps méridien, présence d'un 3^{ème} agent, M. Alain Fay, de 12h à 13h35 pour aide au service et surveillance, soit 227h annuelles,
- pour le ménage (1 classe de plus, et plus de surface par ailleurs), Mme Sandrine Heap, ajout de 2h hebdomadaires aux 5h pour l'ancienne école,

- pour la préparation et le rangement du service de cantine, Mme Sandrine Heap, ajout de $\frac{3}{4}$ d'heure chaque jour de fonctionnement,

- pour le service de garderie et les temps d'activités périscolaires, pas de modification pour l'instant, nous verrons ce qui se passe à la rentrée.

Discussions sur la qualité du ménage, l'organisation du travail et les besoins en moyens horaires. Les temps supplémentaires engendreront des charges supplémentaires qui ont été budgétées et qui seront partagés entre les 3 communes du RPI selon la convention de partage. Réévaluation dans quelques semaines si nécessaire. Un 1^{er} point est prévu le mercredi 13 septembre à 17h.

Concernant Alain Fay, qui est déjà à temps complet, les heures supplémentaires représentent près de 5h s'ajoutant au 35h. Lors de son recrutement, en octobre 2016, nous avons relevé le temps de travail du poste de 3h pour le porter à 35h, pour le rendre plus attractif. A présent, pour limiter les hausses de charges, il est proposé de n'augmenter son temps de travail que de 3h soit un total de 38h. Cela revient à abaisser de 2h, le temps consacré à l'entretien communal (passe de 35h à 33h). Les heures supplémentaires de Mme Sandrine Heap, seront rémunérées en HS en attente de la clarification sur le devenir de la réforme des rythmes scolaires.

Validation des modifications par le Conseil Municipal à l'unanimité (11).

Nouvelle Mairie : Réunion des élus le jeudi 20 juillet, objet, réouverture de la discussion sur le projet d'aménagement. Il est proposé ce jour de valider définitivement, le projet d'aménagement. Questions clés : l'entrée principale, la mise en valeur de la façade, le déplacement de l'escalier du logement, le parvis, la situation de la bibliothèque... Le projet initial discuté en 2015 avec M. Mangano semble mieux correspondre aux attentes des conseillers. Ce projet a servi aux demandes de subvention auprès du Département et de la Région. Des réserves sont exprimées sur l'accompagnement pour le choix des revêtements sols, murs et plafonds.

A la majorité (9 pour et 2 abstentions), le conseil municipal décide de maintenir le projet initial.

Il est proposé aussi de réfléchir à l'aménagement du parvis devant la future mairie. Le recours à un maître d'œuvre spécifique pourrait être utile. Un devis de l'entreprise Valente, d'un montant de 1500€ HT est présenté à cet effet.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (11) de retenir ce devis.

Concernant le devenir de la Mairie actuelle, 3 hypothèses sont retenues, décision lors du vote du budget 2018.

a : vente du bâtiment, si nécessité financière,

b : conservation du bâtiment, aménagement d'un appartement au rez de chaussée,

c : conservation du bâtiment, location du rez de chaussée en l'état à un professionnel.

Don :

La 1^{ère} quinzaine de juillet, des saisonniers séjournant en caravanes, ont fait le don d'une petite somme d'argent à la commune. Il est proposé que cette somme soit reversée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Contrôle de bon fonctionnement des poteaux de défense incendie :

Ces poteaux appartiennent aux communes et sont mis à disposition du Service Départemental de Sécurité Incendie (SDIS). Jusqu'à présent, le SDIS en assurait l'entretien mais il ne souhaite plus le faire. L'entretien, en conséquence, incombe aux communes. Il s'agit surtout d'un contrôle de débit / pression. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce propose de réaliser cet entretien, une fois tous les 3 ans, au tarif de 5€ le poteau incendie chaque année. La commune de Chavannes dispose de 6 poteaux de défense incendie.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 11 juillet 2017 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : conditions de dissolution du syndicat mixte Rovaltain ; TRAVAUX PATRIMOINE : validation de l'avant projet sommaire du bâtiment MJC centre social de Tain l'Hermitage.

Conseil des Maires du 11 juillet 2017 : contrat ambition Région, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Traverse de village : Réunion de lancement des travaux, le 10 juillet, calage du calendrier avec démarrage des travaux rue de la salle des fêtes le lundi 11 septembre. Travaux du bas de la rue de l'église entre février et mai 2018, travaux importants durant les congés scolaires de février et d'avril 2018.

Réunion de préparation, le 25 juillet à 10h30, décision sur les revêtements de trottoirs. Choix du béton désactivé pour les cheminements les plus fréquentés et bordant des murs en pierre, enrobé noir pour les autres situations. Réunion d'information des riverains, le mercredi 30 août à 18h30, à la salle des fêtes. Une vingtaine de riverains présent.

Commande de la réfection en enrobé de la 1^{ère} partie de la route du bois de l'âne.

Nouvelle école :

Réunion de suivi des réserves, le 20 juillet. Compte rendu, une partie des réserves levée à ce jour. Inauguration du 29 septembre, point sur les préparatifs. Implication de la commission animation. Invités, apéritif, animations... Cartons d'invitation 162€, traiteur 1282€, nettoyage vitre 630€ (nettoyage annuel), envol de pigeons 90€.

Sentier de l'étang du Mouchet :

Compte rendu de la réunion du 5 juillet associant la Commune et l'Agglomération, concernant l'entretien des lieux. L'Agglo propose de prendre en charge l'entretien des lieux, entretien différencié selon les espaces. La commune se propose de gérer les urgences (ex. chutes d'arbres) et maintiendra sa demi-journée citoyenne d'entretien du site. Evocation de l'absence de signalétique de l'étang sur les réseaux routiers à proximité, l'Agglo y travaille.

Commission électorale : Réunion le 25 juillet à 9h, mise à jour des listes électorales en vue des prochaines élections.

Urbanisme :

Demande : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Jacques et Christine Pochon, rue de l'ancienne école, pour la construction d'un mur. Permis de construire de M. Wilmouth pour la création d'un studio au Château du Mouchet.

Accord : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Jacques et Christine Pochon, rue de l'ancienne école, pour la construction d'un mur. DP de M. Benoît Cottin pour l'édification d'une clôture autour de sa propriété, au fond de la place de la Mairie. Permis de construire des établissements Guichard Végétaux pour la construction d'un hangar.

Vécu du conseil municipal : Echange entre conseillers. Ils ont portés sur la communication interne entre élus, sur la communication avec la population, sur l'appréciation des projets en cours, sur la vision de la commune en fin de mandat...

Divers :

Entretien de l'école durant l'été : recrutement de Sarah Braque pour le remplacement de Sandrine Heap.

Signalétique patrimoniale achevée.

Une chorale de Romans « Maloni Fipagi » se produira à l'église le 16 septembre prochain.

Réception en Mairie de l'avant projet des bassins de rétention n°3 et n°4 qui protègent Chavannes.

Préparation de l'arrivée de la fibre optique fin 2018 : les lignes téléphoniques aériennes qui serviront de support à la fibre ne doivent pas être dans la végétation. Si tel est le cas, un élagage sera nécessaire. Cela peut concerner un particulier si l'arbre est sur un terrain privé. La commune ou le département gèreront l'élagage en bordure des chemins ruraux, voies communales ou départementales. Dans le cas de lignes téléphoniques souterraines, il n'y aura rien à faire.

TNT : Le 3 octobre prochain, des modifications de fréquence concerneront les chaînes de la TNT. Les foyers recevant la télévision par l'antenne « râteau » devront reprendre le réglage des chaînes.

INSEE : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2017. Quelques foyers susceptibles d'être concernés.